



PREPA SPORT ET LOISIRS FORMATION

CATALOGUE DE FORMATION

ANNEE
2024-2025



Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Présentation de Prépa Sport et Loisirs Formation :

Prépa Sport et Loisirs Formation est un organisme de formation créé depuis 2012 intégré à un ensemble de l'économie sociale et solidaire : PSL AUVERGNE. Fort de de son expérience de 30 ans sur l'Allier, l'association accompagne l'ensemble de nos salariés du groupement d'employeurs et depuis 2020 du groupement d'employeurs par l'insertion et la qualification (GEIQ). L'association accompagne aussi les employeurs et conseille en matière de ressources humaines pour aider à la création d'emploi et à la fonction employeur.

L'ensemble de cette expertise a permis l'obtention de la certification QUALIOPI, délivrée au titre de la catégorie : actions de formation, action de formation par l'apprentissage, VAE

Prépa Sport et Loisirs Formation est aussi une UFA (Unité de Formation pour Apprentis) du CFA d'Auvergne des Métiers du Sport et de l'Animation.

PSL Formation propose différentes formations dans les métiers de l'accompagnement, de la formation professionnelle et du Sport et des Loisirs :

- BPJEPS Activités Physiques pour Tous : Formation ouverte aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation.
- Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif Option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (CQP ALS AGEE).
- Formation de Formateurs et formateurs occasionnels.
- Formation de tuteurs.
- Accompagnement à la VAE.
- Bilan de compétences.
- PSC1.
- Préparation TEP.



LES LOCAUX ET CONTACT :

PSL Formation :

Maison Départementale des Sports
4 rue de Refembre

03000 MOULINS

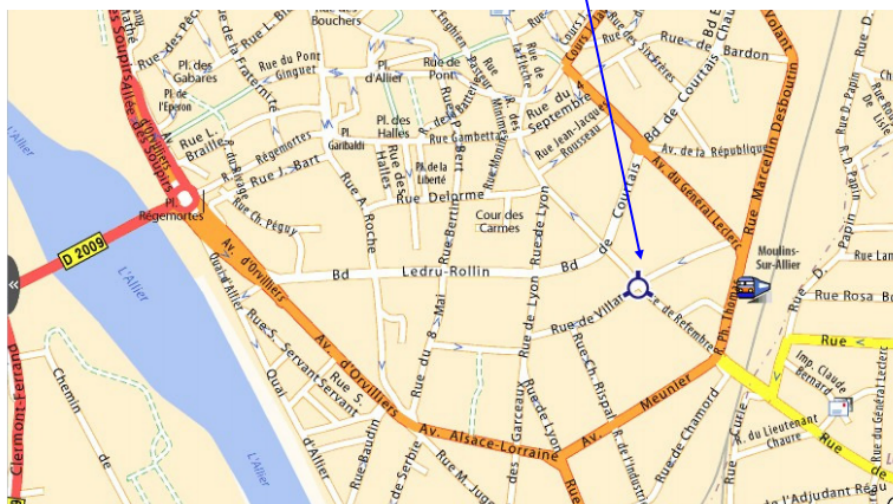
Téléphone : 06.88.67.62.60

Mail : pslforma03@gmail.com



Maison Départemental des Sports

4 rue de Refembre
03000 MOULINS



Établissement accessible

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Téléphone :

Daniel BELLEC, Responsable pédagogique : 06.72.70.51.81

Maud GONCALVES, Assistante de formation : 06.07.95.38.92

A pied :

La Maison départementales DES SPORTS est située à côté de la gare, prendre la rue de Villars derrière l'Hôtel du Parc.

1 place réservée aux personnes en situation de handicap sur le parking privé de la maison des sports - Arrêt de bus Gare SNCF, lignes ACFDH



LE BILAN DE COMPÉTENCES

OBJECTIFS :

Le bilan de compétences est l'analyse et l'évaluation des compétences professionnelles et personnelles, ainsi que des aptitudes et des motivations d'une personne. Il aboutit à la définition d'un projet professionnel réaliste et adapté au marché de l'emploi et, le cas échéant, à la définition d'un projet de formation continue ou complémentaire.

Il permet d'analyser des compétences personnelles et professionnelles ainsi que les aptitudes et motivations, avec comme objectif de définir un projet professionnel ou de formation (loi du 31/12/1991).

PREREQUIS :

- Aucun prérequis
- Pour tous les salariés du secteur privé
- Pour toutes personnes ayant au minimum 2 ans d'expérience dans la fonction publique hospitalière
- Fonctionnaire
- Demandeur d'emploi

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT :

Un bilan de compétences C'EST QUOI ?

- Actuellement salarié, ou en recherche d'emploi, vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel ? Le Bilan de Compétences est une prestation qui vous permet de faire le point sur vos compétences, aptitudes, et motivations.
- Un bilan de compétences c'est un travail sur vous ! Il est utilisé dans le but de définir ou de valider un projet professionnel et son adéquation avec votre profil.
- C'est une démarche personnelle, à l'initiative du salarié, ou qui peut être suggérée par l'employeur (avec l'accord du salarié).
- Le formateur en charge de mener votre bilan de compétences apporte un regard extérieur et vous amène à vous poser les bonnes questions et ce durant toutes les phases du bilan.

Un bilan de compétences POUR QUOI FAIRE ?

- Apporter du dynamisme à votre carrière
- Mieux vous connaître et savoir anticiper
- Valider ou définir un projet professionnel et sécuriser votre parcours
- Utiliser vos atouts et ressources, devenir conscient de vos points d'amélioration
- Changer d'environnement ou de métier, étudier de nouvelles pistes

Un bilan de compétences COMMENT CA MARCHE ?

- Dispositif légal mis en place par la loi du 31 décembre 1991
- Durée maximale de 24 heures étalée sur 8 à 12 semaines
- Séances d'entretien individuel avec un formateur

DATE et COUT :

- Date formalisée individuellement en fonction des demandes individuelles
- Pas d'inscription au préalable – prise de contact et rdv en visio ou présentiel pour préparer l'accompagnement proposé par le formateur
- Sur devis : 1 800 € par bilan

QUEL FINANCEMENT ? :

- Compte personnel de formation : CPF / financement privé
- ANF / financement public
- Entreprise / Fonction publique
- Aide individuelle à la formation / AIF



METHODOLOGIE DU BILAN DE COMPETENCES

Les différentes phases du bilan sont les suivantes :

Le Bilan de compétences est un dispositif qui a pour objectif de vous aider à définir votre projet professionnel, votre évolution de carrière ou un projet de formation en analysant vos compétences professionnelles et personnelles, aptitudes et motivations.

Le bilan de compétence se déroule en 3 étapes :

1 - Phase préliminaire :

- d'analyser la demande et le besoin du candidat,
- de déterminer le moyen le plus adapté à la situation et au besoin du candidat,
- de définir conjointement la procédure de déroulement du bilan.

2 - Phase d'investigation :

- Réalisation des entretiens, tests de personnalité et exercices variés pour permettre au candidat de construire un projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

3 - Phase de conclusion :

- résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

A l'issue de cette phase, notre consultante vous transmettra un document de synthèse.

N'hésitez pas, prenez rendez-vous avec notre consultante, ça se passe à la maison des sports, deuxième étage, suivre PSL FORMATION.

Le rendez est gratuit et ne vous engage pas à démarrer votre bilan de compétences.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MON
COMPTE
FORMATION**

Vous pouvez si vous le souhaitez, vous connectez sur votre compte formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-bilan-de-competences> pour la prise en charge de votre bilan de compétences.

J'identifie mon capital de compétences et compétences transférables avec le « BILAN DE COMPETENCES

« BATIR » - 10 Heures à 660 €

- je repère mes atouts et mes freins
- je valorise mes atouts professionnels
- je fais le point sur mes motivations et mes intérêts
- je réfléchis aux changements ou à l'évolution
- je gagne en confiance.

Je me sens en confiance pour pitcher mon projet d'évolution.

J'établie un portefeuille de compétences métiers et mes compétences transférables « BILAN DE COMPETENCES

« OPTIMISER » - 16 Heures à 1 100 €

- Je valorise mes atouts professionnels
- Je repère mes atouts et mes freins
- J'analyse sur mes motivations et mes intérêts professionnels
- Je définis 1 à 2 cibles professionnelles
- Je gagne en confiance

Je repars avec une cible professionnelle

J'identifie mon portefeuille de compétences métiers et mes compétences transférables avec le « BILAN DE

COMPETENCES « PROJETER » - 24 Heures à 1 600 €

- Je valorise mes atouts professionnels
- Je repère mes atouts et mes freins
- J'analyse sur mes motivations et mes intérêts professionnels
- J'élabore plusieurs scénarios de projet
- J'explore mes cibles professionnelles
- Je gagne en confiance

Je construis mon plan d'actions personnalisé